



Nom commercial: Acid citricum anhydr fine 51N

Numéro de la matière: 060145

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.10.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 08.10.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid citricum anhydr fine 51N

N° d'article 06014500

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

additif pour aliments, Production de produits pharmaceutique, Production de produits cosmétique, industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008
Eye Irrit. 2 H319

Classification selon les Directives CE

Classification Xi, R36

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau



Nom commercial: Acid citricum anhydr fine 51N

Numéro de la matiere: 060145

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.10.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 08.10.12

P337+P313

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Irritant

Phrase(s) de risque

36 Irritant pour les yeux.

Phrase(s) S

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

3. Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique**

2-Hydroxy-1,2,3-propanetricarboxylic acid

Poids moléculaire

Valeur 192.2 g/mol

Composants dangereux**citric acid**

No. CAS 77-92-9

No. EINECS 201-069-1

Concentration >= 50 %

Classification Xi

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Eventuellement apport d'oxygène. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Appeler aussitôt un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Dégager les voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Ne pas utiliser des solvants. Oter immédiatement les



Nom commercial: Acid citricum anhydr fine 51N

Numéro de la matière: 060145

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.10.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 08.10.12

vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité. Ne pas faire boire d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité.

Self-protection of the first aider

No mouth-to-mouth or mouth-to-nose resuscitation. Use Ambu bag or ventilator.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, Irritant pour les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eeau, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

écarter personnes sans défense. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter d'inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



Nom commercial: Acid citricum anhydr fine 51N

Numéro de la matière: 060145

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.10.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 08.10.12

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Nettoyer soigneusement à l'eau les surfaces contaminées. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Porter équipement de protection. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Eviter inhaler poussières/ brumes/ vapeurs. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés. Porter un appareil de protection respiratoire lors de la pulvérisation. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

La poussière de produit est très explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	10	30	°C
--------	----	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Nettoyer complètement après le travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition.

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Appareil de protection respiratoire autonome. Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

La durée de pénétration > 8 h



Nom commercial: Acid citricum anhydr fine 51N

Numéro de la matière: 060145

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.10.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 08.10.12

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de protection

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	solide		
Couleur	blanc		
Odeur	inodore		
pH			
Valeur	2.2		
Concentration/H ₂ O	10	g/l	
Valeur	1.7		
Concentration/H ₂ O	100	g/l	
Valeur	1.8		
Concentration/H ₂ O	50	g/l	
Point de fusion			
Valeur	153		°C
Point d'ébullition			
Valeur	> 175		°C
Point d'éclair			
Valeur	345		°C
méthode	Tag closed cup		
Pression de vapeur			
Valeur	< 0.001		hPa
Température	20	°C	
Densité			
Valeur	1.665		
Température	20	°C	
Remarque	Relative Density according specification		
Hydrosolubilité			
Valeur	-576	à	1330 g/l
Température	20	°C	
Solubilité dans d'autres solvants			
éthanol			
Remarque	soluble		
Oxyde de diéthyle			
Remarque	soluble		
Essence			
Remarque	insoluble		
Chloroforme			
Remarque	insoluble		
Octanol/water partition coefficient (log Pow)			
log Pow	-1.72		
Décomposition thermique			
Valeur	> 175		°C
Viscosité			



Nom commercial: Acid citricum anhydr fine 51N

Numéro de la matiere: 060145

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.10.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 08.10.12

dynamique

Valeur 6.5 mPa.s

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Etincelles. Flammes. Eviter la formation de poussières.

Décomposition thermique

Valeur > 175 °C

10.5. Matières incompatibles

Réducteurs, Réagit au contact des acides. Bases

10.6. Produits de décomposition dangereux**Autres données**

chimique stable

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	souris		
DL 50		5400	mg/kg
Espèces	rat		
DL 50		3000	mg/kg

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Espèces	lapin		
Durée d'exposition		72	h
évaluation		légèrement irritant	

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Espèces	lapin		
Durée d'exposition		72	
évaluation		fortement irritant	

Mutagénicité

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

Cancérogénicité

Voie d'exposition	orale
Remarque	Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

Expériences issues de la pratique

Irritation

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CL50		440	à 760 mg/l
Durée d'exposition		96	h

Toxicité pour les daphnies

Espèces Daphnia



Nom commercial: Acid citricum anhydr fine 51N

Numéro de la matière: 060145

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.10.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 08.10.12

CE50	120		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Toxicité pour les bactéries

Espèces	Pseudomonas putida		
CE50	> 10000		mg/l
Durée d'exposition	16	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

évaluation Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Octanol/water partition coefficient (log Pow)**

log Pow -1.72

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

For this substance a chemical safety assessment has not been carried out.

16. Autres informations**Hazard statements listed in chapter 3**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.